RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 04750
Numéro SIREN : 814 545 240
Nom ou dénomination : ABDEREMANE - TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 21/05/2024 sous le numéro de dépôt 8834

EURL ABDEREMANE - TRANSPORT
78190 TRAPPES

n° de dépôt 8834 — 2015 — n° de gestion B04750

21 MAI 2024

2405187

BILAN SYNTHETIQUE

n° de compte

ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2022 12	% bilan	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	17 337	48.68	22 558	46.18	5 221-	23.15-
Immobilisations financières	50	0.14	50	0.10		
ACTIF IMMOBILISE	17 387	48.82	22 608	46.28	5 221-	23.09-
Stocks et en cours						
Créances clients et comptes rattachés	694	1.95			694	
Autres créances	292	0.82	3 047	6.24	2 755-	90.42-
Disponibilités	17 238	48.41	23 194	47.48	5 956-	25.68-
ACTIF CIRCULANT	18 224	51.18	26 241	53.72	8 017-	30.55-
Comptes de régularisation						
TOTAL DE L'ACTIF	35 611	100.00	48 849	100.00	13 238-	27.10-

PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	% bilan	Exercice N-1 31/12/2022 12	% bilan	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Capital et réserves	34 484	96.84	20 570	42.11	13 914	67.64
Résultat (Bénéfice ou perte)	10 230-	28.73-	13 914	28.48	24 144-	173.52-
Provisions réglementées et subventions						
CAPITAUX PROPRES	24 255	68.11	34 484	70.59	10 230-	29.67-
Provisions pour risques et charges						
Emprunts et dettes assimilées						
Groupe et associés						
Concours bancaires courants						
Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	215	0.60	203	0.42	12	5.92
Autres dettes	11 142	31.29	14 162	28.99	3 020-	21.33-
DETTES	11 356	31.89	14 365	29.41	3 008-	20.94-
Comptes de régularisation						
TOTAL DU PASSIF	35 611	100.00	48 849	100.00	13 238-	27.10-

Certifié conforme à l'original

21/05/2024

EURL ABDEREMANE - TRANSPORT
78190 TRAPPES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2022 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	85 224		85 224	92 678	7 454-	8.04-
Chiffre d'affaires NET	85 224		85 224	92 678	7 454-	8.04-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation				6 000	6 000-	100.00-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			3	8	5-	61.57-
Total des Produits d'exploitation (I)			85 227	98 686	13 459-	13.64-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			43 730	39 823	3 907	9.81
Impôts, taxes et versements assimilés			1 190	1 083	107	9.89
Salaires et traitements			42 534	36 801	5 733	15.58
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 221	4 236	985	23.26
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1	6	5-	82.05-
Total des Charges d'exploitation (II)			92 676	81 948	10 728	13.09
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			7 449-	16 738	24 187-	144.50-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

EURL ABDEREMANE - TRANSPORT
78190 TRAPPES

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	7 449-	16 738	24 187-	144. 50-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		833	833-	100. 00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		833	833-	100. 00-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 037	1 352	1 685	124. 63
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 305	2 305-	100. 00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	3 037	3 657	620-	16. 96-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	3 037-	2 824-	213-	7. 54-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	256-		256-	
Total des produits (I+III+V+VII)	85 227	99 520	14 293-	14. 36-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	95 457	85 606	9 851	11. 51
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	10 230-	13 914	24 144-	173. 52-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ABDEREMANE - TRANSPORT
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 €uros
Siège social : 4 RUE DARIUS MILHAUD
78190 TRAPPES
R.C.S. VERSAILLES 814545240

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 02 MAI 2024

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

DEUXIÈME DECISION
Affectation de résultat

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à -10 229,89 €uros, de la manière suivante :

Report à nouveau
Au report à nouveau, soit -10 229,89 €uros

Compte tenu d'un report antérieur d'un montant de 34 374,44 €uros le compte report à nouveau présentera un solde, après affectation, d'un montant de 24 144,55 €uros.

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, rappelle qu' il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes au titre de l'exercice précédent.

Pour copie certifiée conforme

La Gérance

M ABDEREMANE Y

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des réglements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état

d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance